AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1822
CI0000053161-FS0899

28 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LA FORESTIERE EQUATORIALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2025, la société Compagnie du Cambodge[1] a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 octobre 2025, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société LA FORESTIERE EQUATORIALE et détenir individuellement 97 448 actions LA FORESTIERE EQUATORIALE représentant autant de droits de vote, soit 68,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LA FORESTIERE EQUATORIALE hors marché par la société Compagnie du Cambodge[1] suite à la cession par les sociétés Bolloré SE[3], Société Bordelaise Africaine[3], Société Industrielle et Financière de l'Artois[3] et SFA SA[3] de la totalité des actions LA FORESTIERE EQUATORIALE qu'elles détenaient.

À cette occasion, M. Vincent Bolloré **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 16 octobre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 138 230 actions LA FORESTIERE EQUATORIALE représentant autant de droits de vote, soit 97,80% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière du Champ de Mars SA[4]	40 772	28,85	40 772	28,85
Compagnie du Cambodge[1]	97 448	68,95	97 448	68,95
Vincent Bolloré	10	0,01	10	0,01
Total	**138 230**	**97,80**	**138 230**	**97,80**

[1] Société anonyme à directoire et conseil de surveillance (sise 31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) contrôlée par M. Vincent Bolloré.
[2] Sur la base d'un capital composé de 141 333 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par M. Vincent Bolloré.
[4] Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 43 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) contrôlée par M. Vincent Bolloré.